



Délibération n° 03 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation – Nocturnes de Pignan 2017 - Tarification des emplacements et des verres

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, Délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la cinquième année, des marchés nocturnes tous les lundis des mois de juillet et août (excepté le 14 août) dans le parc du château afin de permettre aux habitants de découvrir des produits du terroir tout au long de l'été.

Les participants au marché pourront acheter un verre (avec logo de Pignan et des partenaires financeurs) et déguster 3 types de vins.

Afin de permettre l'installation des exposants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements et des verres.

Ainsi, celle-ci serait fixée à :

Emplacements :

- 50€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les ambulants alimentaires sans repas,
- 20€ les 2 mètres linéaires, avec électricité pour les vigneron sans repas,
- 20€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les ambulants non alimentaires sans repas,
- 5€ les 3 mètres linéaires sans électricité pour tous les exposants « puces » sans repas,
- Gratuit pour les associations, commerçants et artisans de Pignan moyennant un chèque de caution de 50 €,
- 100 € de caution pour prêt de matériels électriques.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 03/2017

Objet : Animation – Nocturnes de Pignan 2017 Tarification des emplacements et des verres

Verres :

- 5 € pour un verre et trois dégustations (1,20 € sera restitué par dégustation à chaque vigneron),
- 1,50 € pour un verre seul sans dégustation,
- Vente de tickets dégustation : 3 tickets pour 4 € et 8 tickets pour 10 € (1,20 € sera restitué par dégustation à chaque vigneron).

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations le 27 février 2017.

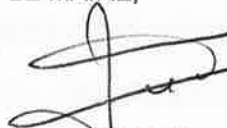
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN